

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 JUILLET 2012

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 5 juillet 2012, en son lieu habituel, sous la présidence de Chantal CARLIOZ.

Désignation du secrétaire de séance : Marion BONNET.

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 h 30.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Nicole MATER (donne pouvoir à Jean-François GARCHERY), Sandra GIRAUD (donne pouvoir à Eric GUILLOT), Laurence SABATIER (donne pouvoir à Gérard CLOT-GODARD), Hélène BARNERON (donne pouvoir à Aimé BLANC), Gilles MAGNAT (donne pouvoir à Laurence BORGRAEVE), Danièle BARDON (donne pouvoir à Philippe RIBOULLEAU), Pierre LALLIER (donne pouvoir à Marion BONNET), Jacques EBERMEYER (donne pouvoir à Nadine GIRARD-BLANC).

ETAIT ABSENTE : Dominique DUVILLARD-CHARVAIX.

Chantal CARLIOZ fait lecture d'un courrier de remerciements de Monsieur Alain GOUY, Président de la FNACA, pour la subvention qui leur a été accordée par la Commune, en 2012.

Le compte-rendu de la séance du 31 mai 2012 est adopté à l'unanimité.

Lecture des décisions et actes pris par le Maire, en application de l'article L2122.22 :

DÉCISIONS

Néant.

ACTES

- Une convention de prestations de services est signée avec la Maison Pour Tous des 4 Montagnes – MPT4M, pour assurer des missions de chantiers jeunes.

Les interventions porteront sur des travaux d'embellissement des tombes du cimetière (mise en place de sable ocre sur les concessions récupérées par la Commune, désherbage et nettoyage du cimetière), pour les périodes du lundi 9 juillet au vendredi 13 juillet 2012, puis du lundi 16 juillet au vendredi 20 juillet 2012, de 8 h à 12 h, soit 240 heures pour 6 jeunes. Ces missions seront encadrées par l'animateur jeunesse de la MPT4M pour le suivi pédagogique et administratif et par Monsieur Lionel BRUNET, Agent du Centre Technique municipal, sur le plan technique. La Commune de Villard-de-Lans s'engage à payer à la MPT4M, sur présentation de facture, la somme 7 000 € correspondant aux prestations.

Nadine GIRARD-BLANC et Chantal CARLIOZ remarquent que ces expériences sont formatrices pour les jeunes.

Chantal CARLIOZ propose d'inverser l'ordre des délibérations n° 1 et n° 2, pour que Luc MAGNIN puisse présenter le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement. Elle remercie Monsieur MEYER et Monsieur BOUQUET qui exposeront, à leur tour, le rapport d'activités de VEOLIA.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL :

1 – BUDGET PRINCIPAL 2012 – DECISION MODIFICATIVE N° 3

Luc MAGNIN précise que les dispositions de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulent que des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le Conseil Municipal doit donc procéder à l'ajustement de crédits au Budget Principal tels que présenté en annexe.

Cet ajustement est justifié par la nécessité d'enregistrer dans la comptabilité les opérations patrimoniales concernant l'achat pour l'euro symbolique à la société Time Square Properties des lots n° 13001 et n° 13002 (locaux loués à usage de garderie sous contrat de location saisonnière au profit de l'Office Municipal de Tourisme) et n° 13623 (réserve et bureau) pour une surface d'environ 276 m² situés sur les parcelles AZ n° 101, 107 et 173 au Balcon de Villard (lots estimés à 70 000€), acquisition approuvée par délibération du Conseil Municipal le 28 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative n°3 sur le Budget Principal 2012.

REMARQUES :

Luc MAGNIN précise que les locaux sont situés dans la copropriété du Balcon de Villard et confirme à Nadine GIRARD-BLANC que les charges de copropriété des lots situés dans le bâtiment les Aloubiers, seront supportées par la Commune. Claude FERRADOU rappelle que les quotes-parts sont pondérées selon l'affectation des locaux. Chantal CARLIOZ expose que c'est une excellente opération puisqu'elle a l'avantage d'être réalisée à l'euro symbolique et qu'elle permet de surcroît de régler le problème de dangerosité de la piscine qui a été remblayée. Gérard CLOT-GODARD rappelle que l'Office Municipal de Tourisme, la copropriété, l'union des commerçants, la SEVLC, sont en train d'étudier le projet des aménagements en pied de piste (réalisation de la grenouillère, et du jardin d'enfants, en 2013). Ce dossier a fait l'objet de nombreuses réflexions avec la SEVLC, car la réalisation du jardin d'enfants entraînera des frais (suppression de l'ancienne gare et déplacement d'un pylône). En parallèle, un travail a été effectué pour le déplacement des moloks, l'implantation des toilettes et le chemin d'accès au parking P2. Chantal CARLIOZ rappelle que la SEVLC a réalisé un énorme investissement avec la nouvelle télécabine et qu'il faut lui laisser le temps de la décision. La Commune bénéficiera des fonds du contrat de développement diversifié, pour les investissements en pied de piste et pour l'amélioration du retour village.

2 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – RPQS- EXERCICE 2011

Luc MAGNIN expose que la Loi Barnier du 2 février 1995 impose aux services publics d'eau et d'assainissement de présenter chaque année un rapport à l'assemblée délibérante de la collectivité

(articles L2224-5 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales) dans les 6 mois suivant l'exercice concerné.

Il rappelle que la Loi Mazeaud du 8 février 1995 impose également au délégataire, lorsque l'exploitation de ces services a été déléguée, de remettre un rapport.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance, prend acte des rapports d'activité sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2011.

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

REMARQUES :

Luc MAGNIN rappelle que VEOLIA est délégataire depuis la fin des années 1990 et que le contrat prendra fin en 2020. Suite à l'arrêt « Commune d'Olivet » du Conseil d'Etat, précisant que le 5 février 2015 les délégations de service public excédant 20 ans seront caduques, la Commune devra statuer dans les mois qui viennent sur les scénarios possibles.

Mathieu BOUQUET précise que VEOLIA est délégataire de l'exploitation du service d'eau potable et de la collecte des eaux usées, le traitement de ces flux étant ensuite assuré par la Communauté de Communes du Massif du Vercors, via la station d'épuration.

Sur le service de l'eau :

Le rendement du réseau fixé à 73 % en 2011 (630 000 m³ consommés pour un volume produit de 858 000 m³) est correct et les missions de recherche de fuites sont assurées au quotidien par Monsieur MEYER et son équipe avec l'objectif de réduire au maximum les pertes du réseau. Jean-François GARCHERY précise que les travaux réalisés en matière d'assainissement améliorent le rendement du réseau.

Les analyses biologiques et physico-chimiques effectuées par l'Agence Régionale de Santé – ARS et par VEOLIA en auto-contrôle, révèlent que la qualité de l'eau est excellente (conformité de 100 %). Les volumes consommés par les particuliers s'amenuisent petit à petit alors que le nombre d'abonnés augmente de quelques pourcents par an. Cette tendance nationale est liée à l'attitude des consommateurs qui réduisent leur consommation et aux appareils-électroménager plus économiques. Les grosses copropriétés suivent aussi cette tendance (- 20 % de consommation). En comparaison, la SEVLC a augmenté ses prélèvements de 30 % (240 000 m³ en 2011 contre 170 000 m³ les années précédentes). Luc MAGNIN fait remarquer que la station a souffert du manque de neige en 2011. Chantal CARLIOZ observe qu'il est difficile, quant à la baisse de la consommation d'eau, de distinguer le phénomène « économie d'énergie » et le fait qu'il y aurait réellement une baisse de fréquentation de la station. Mathieu BOUQUET précise qu'au niveau national, la baisse de consommation se situe entre 1 et 2 % et sur les grosses copropriétés entre 13 et 18 %.

Francis MEYER indique que les sources gravitaires suffisent pour les besoins en eau de Villard-de-Lans et que les prélèvements sur La Goule Blanche ont surtout lieu en hiver pour les remplissages des lacs et pour Bois Barbu.

Jean-François GARCHERY précise que les travaux d'alimentation en eau des hameaux du Méaudret et des Bouchards devraient démarrer au mois de septembre. Chantal CARLIOZ observe qu'au terme de cette campagne, tous les hameaux seront enfin raccordés au réseau. Luc MAGNIN indique que l'entreprise qui a été retenue, permet à la Commune de réaliser une économie très substantielle sur le budget eau. Des travaux complémentaires pourront être réalisés sur le réseau d'assainissement, pour l'année 2012, ce qui n'était pas prévu.

Sur l'assainissement :

Mathieu BOUQUET rappelle que le réseau fait 69 kms et comportent 3 postes de relèvement. L'entretien du réseau est effectué par curage à l'aide de camions, pour éviter les engorgements et les débordements d'eaux usées dans le milieu naturel. La Commune a procédé à la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et des eaux de pluie, dans les rues du Vercors, du Docteur Pierret, Avenue Impératrice Zita et Impasse des Gauchets, ce qui devrait réduire considérablement l'arrivée des eaux pluviales à la station d'épuration. Des travaux restent à réaliser dans ce domaine. Sur ces aspects, des réunions sont organisées régulièrement avec les Services Techniques, pour planifier le renouvellement des conduites d'eau et d'assainissement, les travaux de voirie réalisés en surface et les opérations de travaux conjointes sur la Commune. Jean-François GARCHERY ajoute que des travaux séparatifs seront réalisés cette année aux Cochettes, ainsi que des captages de sources, le dévoiement de réseaux sur des parcelles privées aux Gauchets, pour un coût global de 130 000 €.

Chantal CARLIOZ salue le travail de Jean-François GARCHERY et des Services Techniques. Depuis le début de la mandature 1 million d'euros de travaux ont été réalisés (700 000 € pour l'assainissement et 300 000 € pour la remise en état des chaussées, sans compter les travaux de l'année 2012).

3 – COUVERTURE DE L'ESCALIER EXTERIEUR RELIANT LE P2 AU TELEPHERIQUE DE LA COTE 2000

Aimé BLANC informe l'assemblée que la Commune souhaite réaliser des travaux sur l'escalier extérieur reliant le parking P2 au téléphérique de la Côte 2000, sur le domaine public de la Commune.

Cette couverture sera composée de poteaux métal, d'une ossature bois cintrée et de plaques translucides en toiture.

Ces aménagements impactant l'aspect extérieur du bâtiment doivent faire l'objet du dépôt d'une déclaration préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, autorise Madame le Maire à déposer une déclaration préalable nécessaire aux travaux sur l'escalier extérieur reliant le P2 au téléphérique de la Côte 2000.

4 – PROJET DE REHABILITATION DU REX – EMPRISE DE LA CONSTRUCTION SUR LE DOMAINE PUBLIC

Aimé BLANC informe l'assemblée de l'avancée du projet de réhabilitation du cinéma le Rex, sous maîtrise d'ouvrage de la Commune, et pour lequel un permis de construire est en cours d'instruction.

Le projet de réhabilitation comprend la mise en place d'une circulation verticale permettant l'accessibilité des étages par un ascenseur.

Cette construction est prévue sur l'emprise du domaine public de la Commune, au droit de la rue du Lycée Polonais, comme indiqué sur le plan joint au projet de délibération.

Le Conseil Municipal, en tant que gestionnaire du domaine public, doit donner son autorisation pour cette construction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, autorise la construction d'un ascenseur sur le domaine public communal, dans le cadre de la réhabilitation du cinéma le Rex, conformément au plan joint au projet de délibération.

REMARQUES :

Chantal CARLIOZ précise que la présentation du projet est repoussée à la prochaine séance du conseil municipal, l'architecte n'étant pas disponible ce jour. Une réunion publique portant sur la présentation de l'ensemble des projets en cours, aura également lieu à la Coupole, dans le courant de l'automne 2012 (Cinéma le Rex, patinoire, plan local d'urbanisme).

5 – REMISES GRACIEUSES DE PENALITES DE RETARD TAXE D'URBANISME

Aimé BLANC rappelle à l'assemblée qu'en application de l'article L 251A du Livre des Procédures Fiscales, le Conseil Municipal est compétent pour accorder la remise gracieuse des pénalités versées à l'occasion d'un défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

A ce titre, il donne lecture de la demande formulée par M. TORES Jean-Michel, demeurant aux Bonnets à Villard de Lans, sollicitant la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 60 €, qui lui ont été appliquées au titre d'un retard de paiement de sa taxe d'urbanisme,

Il donne également lecture de la demande formulée par M. VIEL Judicaël, demeurant aux Guillets à Villard de Lans, sollicitant la remise gracieuse des pénalités d'un montant de 67 € qui lui ont été appliquées au titre d'un retard de paiement de sa taxe d'urbanisme,

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- ACCORDE la remise gracieuse des pénalités de retard appliquées à M. TORES Jean Michel, pour un montant de 60 €.
- ACCORDE la remise gracieuse des pénalités de retard appliquées à M. VIEL Judicaël, pour un montant de 67 €.
- AUTORISE Madame Le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la remise gracieuse de ces pénalités.

6 – CREATION DE DEUX EMPLOIS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AU SEIN DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LA MAISON DES OURSONS »

Noëlle PASQUALON précise à l'assemblée municipale que les collectivités territoriales peuvent recruter des jeunes de 15 à 25 ans en contrat d'apprentissage pour leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle.

L'apprentissage fait l'objet d'un contrat conclu entre un apprenti, ou son représentant légal, et un employeur. Il associe une formation dans une entreprise, basée sur l'exercice d'une activité professionnelle en relation directe avec la qualification préparée et les enseignements dispensés pendant le temps de travail dans un centre de formation d'apprentis (CFA).

Aussi, afin de permettre à deux jeunes de préparer un CAP Petite Enfance, le rapporteur propose de créer deux emplois en Contrat d'Apprentissage au sein de la structure multi-accueil « La

Maison des Oursons » pour une période de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2012, soit jusqu'au 31 août 2014, selon la description ci-dessous :

NATURE DES FONCTIONS	REMUNERATION
Aide Auxiliaire de Puériculture	Rémunération pouvant aller de 25 à 61 % du S.M.I.C. en vigueur, selon l'âge de l'apprenti(e) et son ancienneté dans le contrat. Contrat à temps complet

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 juin 2012 ;

VU l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 25 juin 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CREE** les emplois en Contrat d'Apprentissage définis ci-dessus.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux Budgets Primitifs 2012 et suivants – Chapitre 012.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce afférente à ces dossiers.

REMARQUES :

Noëlle PASQUALON précise que les 2 jeunes filles qui seront recrutées, ont moins de 18 ans. Elle rappelle que les charges salariales sont minorées par rapport à un emploi classique. Le CAP Petite Enfance intéresse beaucoup la Commune car la crèche a besoin de personnel qualifié à hauteur de + de 60 %, tout comme le groupe scolaire.

7 – CONTRAT CADRE D'ACTION SOCIALE AVEC PARTICIPATION EMPLOYEUR – MANDAT DONNE AU CENTRE DE GESTION DE L'ISERE

Noëlle PASQUALON expose à l'assemblée municipale que face au renouvellement important des effectifs dans les prochaines années, le développement de l'action sociale en faveur des agents peut permettre de renforcer l'attractivité de l'emploi dans les collectivités. Cette politique permet également de lutter contre les inégalités et la précarité pour les agents en place.

La loi du 19 février 2007 (article 71) a donné la possibilité aux collectivités de souscrire un ou plusieurs contrats d'action sociale pour leurs agents et d'en définir librement les modalités. De tels contrats visent à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leur famille et de les aider à faire face à des situations difficiles en cas de maladie, d'accidents de la vie ou de situations entraînant une dépendance. Les collectivités peuvent, pour ce faire, soit agir directement, soit faire appel aux services du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de l'Isère propose de négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des agents, dont l'avantage est de mutualiser les coûts et les risques dans les domaines de la garantie Maintien de salaire et de la Complémentaire Santé.

Le décret d'application du 8 novembre 2011 de la loi du 2 février 2007 permet aux collectivités territoriales de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. C'est un levier afin de doter les agents territoriaux d'une couverture prévoyance, dont la majorité reste dépourvue, et de favoriser leur accès à la santé. Le nouveau contrat cadre imposera donc une participation financière de l'employeur (les modalités de la participation seront librement déterminées par la Collectivité).

VU la loi n° 2007.209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 20, 70 et 71 ;

VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 25 et l'article 88-1 ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, notamment l'article 9 ;

VU le décret n° 2011.1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'avis favorable du Comité Technique en date du 19 juin 2012 ;

VU l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 25 juin 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **CHARGE** le Centre de Gestion de l'Isère de négocier un contrat cadre d'action sociale mutualisé ouvert à l'adhésion facultative des agents, auprès d'une mutuelle, d'une institution de prévoyance ou d'une entreprise d'assurance agréée et SE RESERVE la faculté d'y adhérer.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure d'appel public à la concurrence engagée par le Centre de Gestion de l'Isère. *La Collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.*

Ce contrat couvrira les domaines de la garantie Maintien de salaire et de la Complémentaire Santé.

Les agents de la Commune pourront souscrire à tout ou partie des lots auxquels aura adhéré la Commune.

La durée du contrat est de 6 ans, à effet du 1^{er} janvier 2013. Une prorogation sera possible pour des motifs d'intérêt général, pour une durée ne pouvant excéder un an.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

REMARQUES :

Noëlle PASQUALON indique que la Commune a décidé de ne pas participer au financement de la complémentaire santé, car la plupart des agents disposent déjà, à titre personnel, de ce type de contrat. Par équité pour l'ensemble des agents, ce volet nécessitant un travail de fond, sera réexaminé.

8 – MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AU SEIN DU PARC NATUREL REGIONAL DU VERCORS

Noëlle PASQUALON rappelle que par délibérations n° 10 du 25 juin 2009 et n° 16 du 17 décembre 2009, le Conseil Municipal a approuvé deux conventions de mise à disposition de personnel au sein du Parc Naturel Régional du Vercors, pour un agent titulaire, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 d'une part et du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2012 d'autre part.

Elle ajoute que cet agent a sollicité le renouvellement de sa mise à disposition auprès du Parc Naturel Régional du Vercors pour une nouvelle période de six mois à compter du 1^{er} juillet 2012.

Vu la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007.148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2008.580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la Commune de VILLARD DE LANS et le Parc Naturel Régional du Vercors ;

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire ;

Vu l'accord de l'intéressée et du Parc Naturel Régional du Vercors ;

VU l'avis favorable de la Commission du Personnel en date du 25 juin 2012,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes d'une convention de mise à disposition de personnel, pour un agent titulaire, au sein du Parc Naturel Régional du Vercors ;

- **DECIDE** que le montant des rémunérations, cotisations et contributions versées par la Mairie de VILLARD DE LANS sera remboursé par le Parc Naturel Régional du Vercors, trimestriellement et à terme échu ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention, pour la période du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012.

REMARQUES :

Noëlle PASQUALON précise que la mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 décembre 2012, au regard de la qualité du travail fourni par l'agent intéressé.

9 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2012 AU CIFODEL – CENTRE DE FORMATION DES ELUS LOCAUX

Chantal CARLIOZ rappelle que les subventions aux associations ont été votées lors de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2012, en laissant un montant disponible pour d'éventuelles subventions complémentaires ou exceptionnelles.

Aujourd'hui le CIFODEL, organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur pour la formation des élus locaux, sollicite une subvention exceptionnelle de 360 €, correspondant à la moitié de la cotisation 2012, afin de reconstituer sa trésorerie, d'assurer sa stabilité financière et de prolonger ainsi de manière durable son activité de formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle au CIFODEL (Centre de Formation des Elus Locaux d'un montant de 360 €.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2012, chapitre 65, article 6574.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette subvention exceptionnelle.

REMARQUES :

Chantal CARLIOZ observe que c'est un organisme qui permet aux élus locaux de se former et qu'il est situé Grenoble.

Questions diverses :

Projet de transports par câble :

Chantal CARLIOZ précise qu'une réunion sur la liaison par câble qui relierait Fontaine à Lans-en-Vercors, a eu lieu la veille, à la Mairie de Méaudre, sur co-invitation de Marc BAÏETTO, Président de la Métro (Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes Métropole) et de Pierre BUISSON, Président de la Communauté de Communes du Massif du Vercors (CCMV), en présence de Christian Coigné, Maire de Sassenage, de Yannick BOULARD, Maire de Fontaine, de Yannick BELLE, Conseiller Général du canton Fontaine-Sassenage, Gilles STRAPPAZON, Conseiller général de Vizille. Elle rappelle que l'ensemble des conseillers municipaux du canton y étaient conviés.

La rencontre avait pour but d'exposer l'état d'avancement de la réflexion de la Métro. Chantal CARLIOZ, avant de s'exprimer, donne la parole aux élus présents à cette réunion :

- Eric GUILLOT exprime son étonnement quant à la méthode de communication, le sujet ayant d'abord été annoncé dans la presse. Sur la présentation il observe qu'il aurait été pertinent d'aborder le projet de territoire dans une première partie et ensuite le projet de câble. Il expose que le Maire de Fontaine a soulevé les problématiques de circulation, de stationnement et d'urbanisation et a fait valoir que le projet de câble pourrait être une solution. Il précise que l'aspect touristique du dossier doit être abordé plus largement en concertation avec les communes du Vercors.
- Nadine GIRARD-BLANC observe que l'impact économique du projet pour le Vercors n'est pas complètement défini. Il reste des interrogations sur la prise en charge du financement des transports aux gares d'arrivée et pour la réalisation des parkings. Elle rappelle qu'une partie des recettes de la Commune, provient du tourisme et participe au financement d'infrastructures.
- Gérard CLOT-GODARD pense que le projet ne va pas être bénéfique par rapport au tourisme que la Commune cherche à développer.
- Luc MAGNIN a eu l'impression que le projet présenté lors de la réunion, était déjà ficelé. Il conforte les propos de Nadine GIRARD-BLANC et exprime ses doutes quant aux avantages du projet pour le Vercors.
- Aimé BLANC regrette que le projet n'ait pas intégré, au préalable, l'étude d'un plan transports. En matière touristique, il doute de l'efficacité du projet.
- Jacques BLANC adhère complètement au projet et estime que c'est l'occasion de se questionner sur le développement économique du Vercors (installation de bureaux de recherches) et l'évolution du tourisme notamment dans son volet estival.
- Chantal CARLIOZ rappelle les fortes interdépendances historiques et économiques entre le Vercors et Grenoble. Elle estime cependant que le canton de Villard de Lans est aussi dépendant du bassin valentinois (cette dépendance se mesure lorsque les Gorges de la Bourne sont fermées). Ainsi ne regarder que du côté de l'agglomération grenobloise pour le développement du canton serait une grave erreur. Toutefois le projet du câble constitue une réelle opportunité pour réfléchir et construire ensemble un projet commun, dans lequel chacun devra impérativement conserver son identité. Elle juge nécessaire une étude globale menée en partenariat avec le « bas » et relative au foncier, l'urbanisme, l'économie, le tourisme (notamment de séjour), aux coûts d'investissement et de fonctionnement. Sur la méthode, elle a demandé à la Métro, la mise en place d'une commission qui réunira autant que nécessaire les Maires du Plateau et le Parc afin qu'ils puissent réagir à l'expertise des bureaux d'étude.

- Claude FERRADOU considère qu'il s'agit d'un projet technique, qui nécessitera, avant toute décision, une réflexion sur le devenir du Vercors, afin que le projet ne soit pas à sens unique et au profit d'un seul.
- Denis BEAUDOING observe que la politique de Villard-de-Lans est avant tout axée sur le développement du tourisme et la promotion de la station. Selon lui, il est déjà trop tard, l'identité de Villard de Lans n'existant plus.
- Jacques BLANC le contredit sur ce point. Selon lui, Villard a toujours été une ville développée en montagne, un bourg unique, très attractif par son cadre exceptionnel
- Chantal CARLIOZ porte témoignage des nouveaux arrivants qu'elle reçoit et qui lui font part de l'attractivité de Villard qui tient selon eux à la particularité villardienne (village-station, vie à l'année, qualité de vie). Le canton a jusqu'ici réussi à préserver son identité, grâce notamment au Parc et à la charte de la Communauté de Communes qui fixe le nombre maximum d'habitants à 15 000 habitants.

Chantal CARLIOZ conclut en estimant que si le projet de câble ne vise que les pendulaires vivant en haut et travaillant en bas, il sera difficilement acceptable en l'état. Si par contre, il permet au canton de se développer avec tout à la fois des fonctions résidentielle (un territoire où l'on vit et où l'on peut se loger à des coûts raisonnables) et économique (un territoire où des emplois sont créés et où l'on peut par conséquent travailler), alors il méritera d'être travaillé plus finement en particulier en matière de transports et sur la question des ruptures de charges. Quoiqu'il en soit, Villard de Lans ne peut être écarté du dispositif, ce qui dans le projet actuel, semble être le cas.

Elle distribue à l'assemblée, le projet de délibération sur le câble, dont la Métro va débattre le 6 juillet 2012.

Tarifs et horaires de la salle de mise en forme de l'Espace Loisirs :

Chantal CARLIOZ demande à Gérard CLOT-GODARD, Président de l'Office Municipal de Tourisme (OMT) et à Christian DOUCHEMENT, Directeur de Station, d'apporter des précisions sur les horaires et les tarifs du Centre de remise en forme de l'Espace Loisirs, qui ont fait récemment l'objet d'une pétition.

Gérard CLOT-GODARD précise que la pétition qui a été signée par les abonnés de la salle de fitness est basée sur des arguments qui ne sont pas fondés, puisqu'au final les abonnements ne seront pas plus chers qu'avant.

Une réflexion globale sur le fonctionnement du centre de remise en forme, est en cours pour proposer des tarifs à la carte, à partir de fin septembre. Constatant l'absence de tarif pour l'abonnement annuel, les usagers ont considéré qu'il correspondrait à l'avenir au tarif trimestriel multiplié par 4 ou au tarif mensuel multiplié par 12. Or, il n'a jamais été question de supprimer l'abonnement à l'année. Les inquiétudes des signataires de la pétition portent également sur la diminution du temps de travail des professeurs de fitness et sur la diminution des horaires d'ouverture. Gérard CLOT-GODARD estime qu'une solution doit être trouvée car il constate que le personnel demande à travailler à 80 % pour donner des cours à l'extérieur et les dispenser au final dans la salle de fitness.

Christian DOUCHEMENT explique que la tarification forfaitaire initiale, n'était pas adaptée à la clientèle touristique et qu'elle ne répondait pas aux attentes du public qui souhaite payer pour ce qu'il consomme. De surcroît, le forfait imposait un niveau de participation trop élevé pour la clientèle qui souhaite accéder uniquement à l'espace détente ou à la musculation ou aux cours collectifs.

Pour permettre de relancer l'activité qui est largement déficitaire et pour attirer une nouvelle clientèle et notamment les jeunes, les tarifs de l'Espace Forme ont été revus à la baisse (5% de baisse pour « la séance » qui représente 83 % des ventes). Au regard des modifications d'horaires, de tarifs et de formats, à venir, il a été proposé à la clientèle dont l'abonnement annuel arrive à échéance cet été, de le renouveler au prorata temporis jusque fin septembre, dans l'attente des nouvelles propositions tarifaires. A terme, la mise en place de tarifs à la carte permettra de diminuer mécaniquement les prix et offrira des conditions d'accès extrêmement favorables pour tous. Un travail de sécurisation est également à l'étude pour isoler les poids libres de l'espace musculation (haltères) et permettre l'ouverture la plus large possible de l'espace fitness, avec un professeur, et la perspective d'élargir la période d'accès à l'Espace Forme le samedi en fin d'après-midi et le dimanche.

Les horaires d'ouverture ont été amplifiés en matinée, à la demande de la clientèle estivale (9 h 30 à 13 h au lieu de 10 h à 12 h), par contre les horaires du début d'après-midi ont été supprimés, l'ouverture se faisant actuellement de 17 h à 20 h 30. Les horaires d'ouverture du samedi ont été augmentés (9 h à 15 h en continu) alors qu'il y avait avant une rupture le midi. Gérard CLOT-GODARD reconnaît qu'il y a eu un manque de communication.

Nadine GIRARD-BLANC précise que Dominique DUVILLARD-CHARVAIX souhaitait aborder le sujet lors de la prochaine séance du conseil municipal. Elle conçoit que dans l'esprit des abonnés, les tarifs proposés aient pu leur paraître pérennes. Chantal CARLIOZ propose qu'une information complète soit publiée dans la presse. Christian DOUCHEMENT précise qu'il rassure périodiquement les gens qui l'interrogent sur la nouvelle organisation. Gérard CLOT-GODARD ajoute qu'il rencontrera les pétitionnaires, lundi 9 juillet à 20 h 30, en présence de Christian DOUCHEMENT et invite les élus intéressés à se joindre à eux. Chantal CARLIOZ transmettra cette information aux personnes qui l'ont interpellée.

Christian DOUCHEMENT explique à Jean-François GARCHERY, que le déficit est dû à l'accroissement des charges et que la baisse régulière du chiffre d'affaires est liée à l'usure des activités sportives proposées. La partie fitness est soumise à un phénomène de mode qu'il convient de suivre, pour fidéliser les usagers et nécessite périodiquement des investissements (matériel, formation, commercialisation du produit). Sur ce point, la structure n'a pas été réactive et n'a pas su renouveler son offre. L'espace détente et la musculation maintiennent leurs chiffres d'affaires. Chantal CARLIOZ souligne que la salle de fitness génère 43 937 € de déficit et que la nouvelle direction a pour mission de réduire les pertes d'exploitation et de trouver des leviers pour redresser la situation.

Débat avec le public :

Une personne présente dans la salle souhaite intervenir et expose qu'il est abonné de la salle de fitness et qu'il a refusé de signer la pétition. Il précise que son abonnement s'arrête à la fin du mois et demande sous quelles conditions il pourra être renouvelé. Christian DOUCHEMENT lui rappelle le dispositif mis en place provisoirement pour l'été et les mesures qui seront prises à partir de fin septembre 2012. Dans l'attente des tarifs qui seront proposés en septembre prochain, Eric GUILLOT suggère que l'abonnement au prorata temporis soit dès maintenant proposé aux adhérents qui envisagent de reprendre par la suite un abonnement annuel. Pour conclure, Chantal CARLIOZ regrette qu'il y ait eu une pétition invoquant 400% d'augmentation (!) alors qu'il aurait suffi de solliciter des informations voire une réunion sur ce sujet. Elle estime que chaque fois qu'il y a eu une demande de réunion, les élus ont toujours su l'accorder rapidement. Elle souligne toutefois qu'il convient de rester vigilant sur la communication autour d'une décision afin d'éviter tout malentendu.

Elle annonce que l'Equi'Festival aura lieu ce week-end dans le village et aux Gauchets, en présence d'Hugues AUFRAY, parrain de la manifestation, qui revient sur les traces de son enfance.

La prochaine séance du Conseil municipal est fixée au Jeudi 4 octobre 2012 à 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 00.

La Secrétaire de séance,
Marion BONNET